

Compte rendu du Conseil de l'école doctorale Galilée

Lundi 31 mars 2014

Membres du conseil de l'école doctorale présents : Vincent LORENT, Dominique LEDOUX, Charles DESFRANCOIS, Marie-Christophe BOISSIER, Jean-Stéphane DHERSIN, Patrick FRANCIOSI, Heiko RODEL, Véronique MIGONNEY, Younès BENNANI, Lionel SCHWARTZ, Nadine VARIN-BLANK, Khaled HASSOUNI Emmanuel VIENNET, Rémi MOLINIER, Muriel VATRIN, Olivier FERNANDEZ.

Lieu : Salle du conseil de l'Institut Galilée D212-D214

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 janvier 2014.
- 2) Ouverture de la campagne d'attribution des contrats doctoraux pour la rentrée universitaire 2014-2015 : répartition entre maison.
- 3) Proposition d'une enveloppe budgétaire par maison destinée au financement des missions des doctorants.
- 4) Mise en place d'un entretien préalable à l'inscription en thèse pour les doctorants entrants hors contrat doctoral.
- 5) Avis sur la mise en place d'une enquête mutualisée au sein de SPC sur l'insertion professionnelle des docteurs.
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 9h17

En propos introductif Vincent Lorent qui préside la séance, accueille et remercie tous les membres du Conseil de l'école doctorale présents à cette occasion pour la deuxième réunion du Conseil de l'ED pour l'année 2014.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 8 janvier 2014

Le PV du conseil du 8 janvier est approuvé par 11 voix pour et 1 abstention

- 2) Ouverture de la campagne d'attribution des contrats doctoraux pour la rentrée universitaire 2014-2015 : répartition entre maison.

En préambule, Dominique Ledoux précise que 13 enseignants-chercheurs ont quitté l'école doctorale Galilée à l'occasion du contrat quinquennal 2014-2018. Il s'agit de 4 EC du laboratoire CSPBAT (UFR SMBH) et 9 EC et chercheurs du laboratoire LVTS (Institut Galilée)

Dominique Ledoux annonce que la dotation en contrats doctoraux est de 25,5 pour l'année universitaire 2014-2015.

Marie-Christophe Boissier expose l'évolution positive de la maison Biomédicale en terme de nombre de laboratoires et d'EC/chercheurs. Il propose par ailleurs un recensement exhaustif des HDR au sein de l'ED Galilée.

Vincent Lorent propose la répartition des CD par maison validé lors du bureau du 18 février 2014 :

- 7 contrats doctoraux pour la maison Biomédicale (SMBH)
- 7 contrats doctoraux pour la maison Physique et Matériaux (LPL et LSPM)
- 10 contrats doctoraux pour la maison Info/Maths/STIC (LIPN-LAGA-L2TI)
- 1 contrat doctoral pour le LEEC.
- ½ contrat doctoral « flottant » à discuter.

Vincent Lorent propose un tour de table pour une discussion sur cette proposition de répartition des allocations :

Patrick Franciosi, qui représente le LSPM ne voit pas d'inconvénient à cette répartition.

Marie-Christophe Boissier est solidaire de la proposition du bureau mais rappelle son désaccord qu'il a exprimé lors de ce bureau sur cette proposition. Il souhaite avoir plus d'éclaircissement sur l'attribution du ½ contrat doctoral « flottant ».

Nadine Varin-Blank émet deux remarques : il faut à l'avenir arrondir au chiffre supérieur le ratio « nombre CD/nombre EC » au lieu systématiquement de l'arrondir au chiffre inférieur, car cela pénalise certaines maisons. Madame Varin-Blank souhaite également que des critères de sélection pour l'attribution des CD soient appliqués à tous les laboratoires afin d'avoir une règle commune. Elle indique par ailleurs que le calcul « équivalent temps plein » d'un EC ou chercheur et différemment effectué par les Universités et par les EPST (INSERM).

Jean Stéphane Dhersin estime cette répartition équitable et raisonnable.

Lionel Schwartz ne souhaite pas faire de commentaire

Heiko Rodel est d'accord avec la proposition de répartition.

Véronique Migonney est d'accord avec les chiffres proposés.

Emmanuel Viennet ne souhaite pas faire de commentaire.

Younès Bennani ne souhaite pas faire de commentaire.

Une 2^{ème} discussion s'engage sur l'attribution du ½ contrat doctoral « flottant ». Vincent Lorent rappelle les circonstances de l'attribution l'année dernière d'un ½ contrat au L2TI. Ce ½ contrat, qui provient de la dotation du LPL, a permis au L2TI de financer un contrat doctoral complet en l'associant avec un ½ financement d'une université Norvégienne. Dans ce contexte, Vincent Lorent évoque deux solutions pour l'attribution du ½ CD « flottant » de cette année:

- 1) L'attribuer au LPL comme rétrocession du ½ CD donné l'année dernière
- 2) Faire un retour/distribution inter-maison.

Vincent Lorent propose d'adopter la 1^{ère} solution.

Patrick Franciosi s'abstient sur cette question.

Marie-Christophe Boissier défend sa position préalablement exprimée. Il demande que les engagements pris l'année dernière concernant le « prêt » de ce ½ CD soit respecté cette année. Il note qu'il n'y a pas eu d'appel d'offre sur l'attribution de ce ½ CD « flottant » et qu'il n'y pas eu de garantie sur les engagements pris l'année dernière.

Nadine Varin Blank ne se prononce pas.

Khaled Hassouni est d'accord avec la proposition de Vincent Lorent d'attribuer le ½ CD « flottant » à la maison Physique/Matériaux. Il souhaite cependant qu'il n'y ait pas « d'effet mémoire » de cette rétrocession l'année prochaine.

Lionel Schwartz rappelle que le LAGA a rétrocédé l'année dernière 2 CD au « pot commun » et que le ratio « nombre de CD/nombre d'EC » dans la maison Math-Info est le plus défavorable. Il soutient la proposition de Vincent Lorent

Rémi Molinier, représentant des doctorants, est d'accord avec Lionel Schwartz.

Véronique Migonney propose l'attribution du ½ CD « flottant » au LPL

Heiko Rodel s'abstient

Emmanuel Viennet et Younès Bennani rejoignent l'avis de Lionel Schwartz.

Un 1^{er} vote est proposé pour l'attribution du ½ contrat doctorant « flottant » au LPL. Cette proposition est adoptée par 9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Un 2^{ème} vote est ensuite proposé pour la validation de la répartition des contrats doctoraux selon :

- 7 contrats doctoraux pour la maison Biomédicale (SMBH)
- 7 contrats doctoraux pour la maison Physique et Matériaux (LPL et LSPM)
- 10 contrats doctoraux pour la maison Info/Maths/STIC (LIPN-LAGA-L2TI)
- 1 contrat doctoral pour le LEEC.

Cette proposition est adoptée par 11 voix pour et 1 voix contre.

Dominique Ledoux demande à ce que les auditions pour l'attribution des allocations doctorales aient lieu dans la semaine du 16 juin 2014 et précise que les dossiers de candidature devront être remis au bureau de l'ED au plus tard le 6 juin 2014.

L'attribution des contrats doctoraux aux candidats sélectionnés par les différents jurys sera validée lors du prochain Conseil de l'ED, le 4 juillet 2014.

3) Proposition d'une enveloppe budgétaire par maison destinée au financement des missions des doctorants.

Dominique Ledoux aborde le sujet de l'aide financière apportée par l'ED aux doctorants qui souhaitent participer à des conférences, des séminaires, des colloques, des écoles d'été... Dans le but d'avoir une visibilité à long terme sur l'aide financière que l'ED peut accorder à nos

doctorants, il est proposé une répartition par maison d'une enveloppe budgétaire « mission » basée sur le nombre de doctorants inscrits pour l'année en cours dans chaque maison. La proposition de budget est la suivante :

Proposition de répartition budget "Missions doctorants"2014		
	Proposition	doctorants inscrits en 2014 (au 31 mars)
SMBH	13 000 €	73
Physique Matériaux	10 000 €	54
Math-Info-STIC	15000 €	84
LEEC	2000 €	9
Total	40 000 €	220

Les conditions pour bénéficier d'une aide financière partielle de l'ED pour ces missions sont :

- Présentation par le doctorant de ses travaux de recherche au moins sous la forme d'un poster.
- Justifier de l'apport d'un co-financement, quelle que soit la nature de ce co-financement.

Cette proposition ainsi que le budget pour l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité.

4) Mise en place d'un entretien préalable à l'inscription en thèse pour les doctorants hors contrat doctoral.

Monsieur Ledoux propose de mettre en place pour toute nouvelle demande d'inscription en thèse hors contrat doctoral, un entretien préalable devant un comité émanant de l'ED. Ce comité sera composé au moins : du doctorant, du directeur de thèse (et éventuellement du co-directeur/co-encadrant), du directeur/directeur adjoint de l'ED ou son représentant et d'un membre du laboratoire. Le jury pourra sursoir à l'inscription en thèse si les conditions ne sont pas réunies pour le bon déroulement d'une thèse en 3 ans.

Khaled Hassouni demande à pouvoir garder une certaine flexibilité et souplesse vis-à-vis des contrats CIFRE, sachant que ces demandes ont été au préalable évaluées et validées par un comité d'experts.

Dominique Ledoux est d'accord sur ce point

Cette disposition est adoptée à l'unanimité.

5) Avis sur la mise en place d'une enquête mutualisée au sein de SPC sur l'insertion professionnelle des docteurs.

Charles Desfrancois prend la parole pour parler de la mise en place d'une enquête mutualisée au sein de SPC sur le suivi et l'insertion professionnelle des docteurs. Il s'agit d'une enquête en ligne de 138 questions élaborée par la société Adoc portant sur le déroulement de la thèse

et l'emploi des docteurs sur une période de 3 à 5 ans. Les résultats analysés par la société Adoc permettraient d'avoir une base de données intéressante sur l'emploi des docteurs de SPC et de disposer de statistiques à l'échelle de toute l'Ile-de-France et plus spécifiquement au niveau des universités/établissements partenaires de SPC. Les universités Paris 5 et Paris 7 sont d'accord pour mener ce type d'enquête.

Monsieur Desfrançois indique que c'est à chaque université de lancer l'enquête auprès des docteurs via un recueil préalable de leurs coordonnées (mail, téléphone). Face au surcroît de travail que cela engendrera pour les ED, Charles Desfrançois propose mobiliser du personnel du BRED et/ou de l'OVE dédiés à cette enquête.

Le Conseil de l'école doctorale donne un avis favorable à cette initiative.

6) Questions diverses

Dominique Ledoux souhaite faire le point sur la journée de l'école doctorale 2014. Celle-ci aura lieu le 13 juin 2014. Elle permettra de mettre à l'honneur les doctorants de deuxième année via une présentation orale « flash » de 2 minutes et d'une présentation d'un poster. Trois prix récompenseront les 3 meilleures présentations (orale et poster). Ces prix seront attribués par un jury de 3 EC représentant plusieurs disciplines. L'objectif sera également d'encourager les doctorants de première et de troisième année à assister à cette journée afin de les sensibiliser aux travaux de recherches effectués dans les différents laboratoires de l'ED Galilée.

Le prochain Conseil de l'école doctorale est fixé au 4 juillet 2014.

La séance est levée à 12h00.